



AMBASSADE DE SUISSE
EN ESPAGNE

131.20.- ES/m

an	EX						3/a
Datum	17.2						
Visa							
Suisse		17.2.67	-9	MADRID, Le 15 février 1967.			
Ref.		S. B. 41. 11. E. 1.					

Zurbano, 25, Tel. 2.24.23-54

Division des Affaires Politiques,
Département Politique Fédéral,

B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Je porte à votre connaissance que les quotidiens madrilènes "ABC" et "Informaciones", du 11 février, en relatant une conférence de presse du Ministre de l'Information et du Tourisme, subséquente au dernier Conseil des Ministres, ont signalé que des travailleurs espagnols rentraient de l'étranger, notamment d'Allemagne et de Hollande, à cause de la situation économique de ces pays, et de Suisse à cause de notre xénophobie. L'information ayant donc paru dans deux journaux, j'en ai conclu qu'il ne s'agissait pas d'un commentaire d'un rédacteur de l'un d'entre eux. Aussi ai-je appelé lundi matin le service de presse du ministère pour tâcher de connaître la source de ce commentaire.

M. Gamero m'a assuré qu'au cours de la conférence de presse du Ministre de l'Information et du Tourisme, à laquelle il prenait part lui-même, le mot de xénophobie n'avait pas été prononcé. Il suppose qu'il s'agit d'une notice documentaire du Ministère du Travail ou d'un service secondaire de ce même ministère, ou encore de son service de presse et il cherche à éclaircir encore la question.

Pour ma part, je lui ai fait remarquer que j'aurais été moins surpris si l'on avait dit que certains émigrés espagnols rentraient au pays par suite de la situation économique et aussi de la xénophobie dans différents pays, mais que l'argument de la situation économique était réservée à l'Allemagne et à la Hollande, cependant que pour la Suisse il s'agissait exclusivement de xénophobie. Je lui ai dit que je lui préparerais un mémorandum objectif sur la question qui



pourrait être publié sans paraître nécessairement comme une réponse à ces articles, sur un plan d'information générale, et M. Gamero s'est déclaré disposé à le passer à la presse.

Entre-temps, M. Hans Peter Sieber, représentant en Espagne, entre autres, de la Société suisse des hôteliers, dont il coordonne le recrutement du personnel espagnol, a pris contact avec l'ambassade et, à ma demande, m'a remis quelques données sur l'émigration espagnole vers notre pays. Il l'a fait sous la forme d'une lettre dont je vous adresse deux photocopies en annexe. Certaines informations de ce texte peuvent être utilisées, certes, pour le mémoire que j'envisage de remettre à M. Gamero, mais je préférerais que vous ayez l'obligeance de demander à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail de m'établir un exposé plus complet sur cette question.

Par ailleurs, j'éviterai dans mon mémorandum toute allusion à la xénophobie et aux articles de l'"ABC" et de "Informaciones", préférant, si la presse le reproduit vraiment, qu'il s'agisse d'une information purement objective et non d'une réponse qui pourrait être teintée de polémique.

En vous remerciant de votre obligeante entremise dans cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i. :



Annexe
en 2 exemplaires.